

## Instruction sur le rite de paix

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Culte divin](#), [Diocèses](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

**Date :** 12 juin 2015



De Mgr **Jean Legrez**, [évêque d'Albi](#) :

"Le 7 juin 2014, la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements a préparé une lettre circulaire, dont le Pape **François** a ordonné la publication. Ce texte vient conclure une réflexion née au Synode des évêques sur l'Eucharistie en 2005. Certains pères synodaux avaient alors exprimé leur gêne face à une certaine confusion provoquée par la manière dont le rite de la paix est parfois accompli. Ils estimaient que ce rite peut s'avérer dans ces conditions peu propice au recueillement souhaitable pour se préparer à la communion et au respect dû au Saint Sacrement. Le Pape **Benoît XVI**, dans son exhortation apostolique post-synodale « *Sacramentum Caritatis* » du 22 février 2007 (n° 49, note 150), annonçait sa demande faite aux dicastères compétents d'étudier « la question sur l'opportunité ou non du " signe de la paix " dans sa forme et à l'endroit où il se trouve actuellement dans l'ordinaire de la messe ».

Avec la fraction du pain, le geste de la paix appartient aux rites les plus anciens rapportés dans les textes décrivant la célébration eucharistique à l'époque de l'Église primitive. La restauration de ce rite, à l'issue du concile Vatican II, correspond à coup sûr à la fois à une plus grande fidélité à la Tradition et à un enrichissement heureux de l'art de célébrer. Il convient de bien comprendre que ce geste est d'une grande richesse de signification. En premier lieu, il est une réponse à l'invitation du Seigneur : « Lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là,

tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère et ensuite viens présenter ton offrande » (Mt 5, 23-24). C'est pourquoi dans certains rites le geste de paix est effectué avant la préparation des dons, c'est-à-dire avant l'offertoire, immédiatement après que l'assemblée ait professé la foi de l'Église et que chaque croyant ait pu ainsi se reconnaître frère et sœur dans la même foi.

Par ailleurs, au soir du premier jour de la semaine, le Christ ressuscité, lors de sa première apparition à ses disciples, dit aux onze remplis de joie à la vue du Seigneur : « Paix à vous » (Jn 20, 21). À ce moment précis Jésus réalise ce qu'il avait annoncé aux siens après la Cène : « C'est ma paix que je vous donne ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne » (Jn 14, 27). Dans la liturgie romaine le geste de paix trouve sa place après la prière eucharistique pour bien signifier, en geste et en parole, cette réalité incontournable : la paix vient toujours du Christ. « La paix que l'on est alors invité à échanger n'est pas n'importe quelle paix, mais la paix du Christ ressuscité qu'il a promise avant d'entrer dans sa passion. C'est donc beaucoup plus qu'un geste de fraternité » (cf. Dimanche en paroisse, n° 145, article de Pierre Raffin, o.p., le rite de la paix, p5). Il s'agit moins d'échanger un geste de paix, que de recevoir « " le baiser pascal " du Christ ressuscité qui est présent sur l'autel » (Lettre circulaire, n° 2). « Offerte vobis pacem » est la formule latine officielle qui pourrait être traduite ainsi : « donnez-vous sa paix ». De plus, cette paix donnée et reçue dans l'assemblée liturgique est appelée à s'étendre à la vie non seulement des chrétiens, mais aussi à favoriser l'avènement d'un monde plus juste et pacifique, grâce à un engagement sérieux des catholiques parmi les artisans de paix, comme la lettre circulaire le souligne (n° 7).

Il serait extrêmement dommage et très regrettable qu'en raison de certains abus, qui donnent lieu à des débordements excessifs et qui troublent le recueillement nécessaire au moment où les fidèles se préparent à communier, le rite de la paix disparaisse à nouveau de la liturgie latine ou soit réservé, comme dans le passé, aux seuls clercs. Le rite de la paix, si riche en significations, contribue à la participation active et profonde des fidèles aux mystères célébrés, selon le vœu du concile Vatican II. Le récent document romain invite à la fois à tenir compte de l'expérience de ces dernières années et à remplacer par des gestes appropriés les gestes familiers et les salutations profanes auxquels d'aucuns ont recours.

Pour favoriser la qualité des célébrations eucharistiques dominicales, il me paraît important de mettre en pratique sans délai les recommandations suivantes, formulées dans la lettre circulaire : « *de toute manière, il sera nécessaire que, au moment du signe de la paix, on veuille à proscrire définitivement certains abus comme : l'introduction d'un "chant pour la paix", qui n'est pas prévu dans le Missel Romain ; pour les fidèles, le fait de se déplacer pour échanger entre eux le signe de la paix ; pour le prêtre, le fait de quitter l'autel pour donner la paix à quelques fidèles ; le fait que le geste de la paix soit l'occasion d'exprimer des congratulations, des vœux de bonheur ou des condoléances aux personnes présentes, dans certaines circonstances, comme par exemple, à l'occasion des solennités de Pâques et de Noël, ou durant des célébrations de rites, comme le baptême, la première communion, la confirmation, le mariage, les sacrées ordinations, les professions religieuses, les obsèques* » (n° 6, c).

Pour le diocèse d'Albi, sans attendre d'éventuelles orientations susceptibles d'être données par la Conférence des Évêques de France, je souhaite que les pasteurs et leurs équipes

liturgiques initient les fidèles à une manière renouvelée d'accomplir ce rite. Je propose comme geste de paix que le président, après avoir invité l'assemblée à recevoir la paix suivant la formule du Missel, donne la paix à deux acolytes ou à deux fidèles, membres de l'assemblée célébrante, venus à ce moment précis devant l'autel. En leur saisissant les deux mains, le président leur dira : « La paix du Christ ». Après avoir répondu : « Amen », ceux-ci iront porter la paix en accomplissant le même geste en faveur des fidèles en bordure de chaque rang, du premier au dernier rang de l'Assemblée. Ainsi la paix, venue du Christ présent sur l'autel, sera transmise à toute l'assemblée ; chacun la transmettant à son voisin par ce même geste sobre et digne, sans omettre de répondre « Amen ». Les acolytes pourront rester au fond de l'église jusqu'au moment où ils remonteront la nef en ouvrant la procession de communion. Ainsi, il sera plus aisé de comprendre la portée de ce beau rite : la paix est le don par excellence du Christ ressuscité à l'Église, son épouse ; elle réalise son unité. Les croyants sont invités à la porter à tous les hommes de ce temps si troublé par toutes sortes de violences et de divisions."